

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 8 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

20-181

OBJET : Budget annexe assainissement en délégation de service public – Décision modificative n°1 de l'exercice 2020

Membres en exercice	90
Présents titulaires	79
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	9
Absents	2

Votants	88
Abstention	0
Suffrages exprimés	88
Pour	88
Contre	0

Présents :

Caroline ADOOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valerie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL

Représentés :

Jacqueline BENAHMED représentée par Geneviève CARPE, Eveline BESNARD représentée par Florence CROCHETON, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Nicolas DAUMONT LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Michel DUVAUDIER représenté par Philippe LHOSTE, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Marc MEDINA représenté par Julien WEIL, Pascale MOORTGAT représentée par Sylvain BERRIOS

Absents :

Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020

**OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC –
DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2020**

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services d'eau et d'assainissement,

VU le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement en délégation de service public approuvé par délibération n°20-08 du Conseil de Territoire du 27 janvier 2020,

VU le budget supplémentaire de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement en délégation de service public approuvé par délibération n°20-136 du Conseil de Territoire du 13 octobre 2020,

CONSIDERANT que, le comptable public a identifié des immobilisations pour lesquelles les amortissements constatés de 13 210,01€ sur les exercices antérieurs doivent être ajustés entre les comptes 2817561 et 2817562 en raison d'un amortissement (avant 2008) comptabilisé à tort sur le budget annexe d'assainissement de l'ex Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne puis transféré à l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois en 2016,

CONSIDERANT l'avis du Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) n°2012-05 en date du 18 octobre 2012 relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs dans les collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la neutralité de ces corrections par opération d'ordre non budgétaire effectuée par le Comptable Public par prélèvement sur le compte 1068,

VU le projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement en délégation de service public présenté par Monsieur le Président,

VU l'avis favorable du Bureau de territoire en date du 1^{er} décembre 2020,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 4 décembre 2020,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement en délégation de service public de l'exercice 2020 dont les crédits budgétaires ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section d'exploitation 0,00 €
* Section d'investissement - 13 210,01 €
Total Décision Modificative n°1 ~~13 210,01 €~~

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20201211-DEL20-181-DE
Date de télétransmission : 11/12/2020
Date de réception préfecture : 11/12/2020

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Comptable Public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget annexe M49 d'assainissement en délégation de service public du Territoire Paris Est Marne & Bois par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes suivants :

- 2817561 à hauteur de - 13 210,01 €
- 2817562 à hauteur de 13 210,01 €

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 15/12/2020
est exécutoire à la date du 15/12/2020
en application des articles L.5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le 15/12/2020

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20201211-DEL20-181-DE
Date de télétransmission : 11/12/2020
Date de réception préfecture : 11/12/2020